

Politique agricole commune PAC: actions d'information (règlement (CE) n° 1258/99)

1999/0209(CNS) - 26/10/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: informer les agriculteurs, le monde rural et dans certains cas, le grand public sur les enjeux et les objectifs de la politique agricole commune afin de contribuer à sa mise en oeuvre et à sa compréhension et de promouvoir le modèle agricole européen. CONTENU: la proposition de règlement prévoit que la Communauté peut financer des actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune en vue d'offrir aux agriculteurs, au monde rural et à l'opinion un vue d'ensemble sur cette politique. Les actions visées peuvent être: des programmes d'activités annuels présentés notamment par des organisations agricoles ou de développement rural ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement; des actions ponctuelles présentées par toute autre personne, et notamment les autorités publiques des États membres, des médias et des établissements universitaires; toute activité mise en oeuvre à l'initiative de la Commission.